

Le divorce s'annonce conflictuel

Partager2 contributions

Publié le jeudi 27 octobre 2011 à 10H55 - Vu 496 fois



Hier, à l'audience des référés, les exposants ont appris

REIMS (Marne). Juge des Référé. Le week-end des 5 et 6 novembre sera chaud. La nuit de noces pourrait même tourner au vinaigre. Deux salons du mariage, au même moment, aux mêmes heures... la pilule a du mal à passer.

Les organisateurs des deux événements se disputent la paternité de l'événement. L'un veut interdire à l'autre d'être de la fête, jugeant la manifestation «illicite».

«PEU importe le chemin, ils feront tout pour qu'on ne tienne pas salon. Le moral des troupes est mis à rude épreuve, mais on tiendra bon. » La publication des bans est déjà lancée : la 2e édition du « Salon champenois du mariage et jours de fêtes » dev(r)ait se tenir - les 5 et 6 novembre - au Caveau de Castelneau à Reims. A quelques jours de la cérémonie, les invités ne sont pourtant pas à la fête.

Hier matin, Global Expo France, organisateur de la 5e édition de « La rencontre du mariage et du Pacs » qui doit se tenir au parc des expositions de Reims - les 5 et 6 novembre également - a fait assigner en référé, devant le tribunal de Grande Instance de Reims, Yassine Aziz, gérant de la société AM Production, organisateur du salon chez de Castelneau, de même que la SAS Caveau de Castelneau, afin de faire interdire l'organisation de l'événement.

Une assignation qui a fait bondir la soixantaine d'exposants rémois inscrits au « Salon champenois du mariage et jours de fêtes », qui estiment « être en droit » d'organiser un salon du mariage à Reims, d'autant qu'ils ont écarté l'organisateur en bisbille avec Global Expo France.

Une « concurrence déloyale »

Au cœur du problème : une histoire de liquidation judiciaire, un détournement de fichiers des exposants au profit d'une nouvelle société. En d'autres termes, une affaire de concurrence déloyale.

Organisatrice de foires, salons et manifestations événementielles depuis plusieurs années,

dans le Grand est de la France, la société Global Expo France, qui organisait depuis 4 ans un salon du mariage et du Pacs à Reims, le 1er week-end de novembre, s'est trouvée confrontée en 2010 à un salon concurrent piloté par la société Anim'Mode Production, alors exploitée par Coralie Legru sous l'enseigne A'M Production. Déjà à l'époque, les relations étaient plus que tendues dans le nouveau couple.

Et voilà que par jugement du 31 mai 2011, la société Anim'Mode Production est placée sous le régime de la liquidation judiciaire... Pour autant, le 6 juin 2011, une nouvelle société, sous l'enseigne AM production, est inscrite au registre des métiers, avec pour gérant Yassine Aziz, compagnon de Coralie Legru. Une poursuite d'activité jugée illégale par Global Expo France qui, selon Me Caroline Bensmihan, « constitue l'infraction pénale de banqueroute et surtout une atteinte grave à la libre concurrence ». Une plainte pénale a été déposée... et interdiction a été faite à Yassine Aziz d'exploiter le nom commercial AM Production et de tenir salon. Autant de raisons qui ont poussé Global Expo France à assigner en référé, et l'organisateur, et le loueur de salle, afin de faire interdire l'organisation du salon concurrent.

Un « acharnement » selon les exposants

Une assignation que les exposants jugent « injuste ». D'autant plus « injuste » que l'audience a été renvoyée au mercredi 2 novembre... soit trois jours avant le grand raout. « C'est de la préméditation tout ça », s'énerve Jean Taibi, l'un des exposants pénalisés. « Comment voulez-vous qu'on prépare un salon en trois jours ? De quel droit Global Expo peut-il nous interdire d'organiser notre salon ? » Et d'insister sur ce point : « Le fond du problème, c'est qu'ils ne veulent pas d'un deuxième salon concurrent. Déjà l'an passé, ils ont tout fait pour nous empêcher d'organiser notre salon chez de Castelneau. Le jour de l'événement, ils nous ont envoyé la police au prétexte que nous n'avions pas déposé notre dossier sécurité incendie dans les délais ! Et là, depuis 6 mois, à chacune de nos réunions, ils nous envoient un huissier ! Ils ont fait bloquer les comptes de la société AM production, ce qui fait que les acomptes que nous avons versés, environ 11 000 euros, sont bloqués ! Nous avons recherché un autre organisateur, mais ils font tout pour nous bloquer. Aujourd'hui, ils veulent même nous interdire la salle de Castelneau. De quel droit ? »

Ecœurés, et de l'assignation, et du report du référé, les exposants ont décidé de ne pas en rester là. « Nous trouverons la solution. Nous tiendrons notre salon quoi qu'il arrive. Il va se tenir, par la porte ou par la fenêtre, mais il va se tenir. » En coulisses, il se murmure que Bruno Forget, directeur de l'UCIA, pourrait reprendre la main.

Caroline GARNIER